



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

15 AVRIL 2024
18 H 30

ORDRE DU JOUR

Minute de réflexion

Projet de règlement n° 1270-772 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de :

- retirer de l'aire d'affectation du sol « Commerce artériel (C-A) » les lots 4 325 290 et 4 366 083 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) »;
- modifier le concept d'aménagement et certaines affectations du secteur du quartier de la Gare de même que certains objectifs et mesures concernant les usages, la hauteur des bâtiments et la gestion du stationnement

Projet de règlement n° 1275-321 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- modifier l'article 3.2.103.7 concernant les normes applicables au stationnement à proximité de la Gare Vaudreuil;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1004 afin de permettre les classes d'usages « Commerce de quartier (C1) », « Habitation mixte (H5) » et « Communautaire espaces publics (P1) » de même que les dispositions applicables à ces dernières;
- créer la zone H5-360 à même la zone C3-352 et la grille des usages et normes applicables;
- retirer l'identification d'une zone tampon aux zones H5-360 et C3-1004

Projet de règlement n° 1277-22 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assujettir la nouvelle zone H5-360 aux objectifs et critères d'aménagement applicables au quartier de la Gare

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière